

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 87 (1990)
Heft: 5

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Assemblée des délégués du 17 mars 1990

Samedi 17 mars 1990, à 10 heures, à Lausanne, au Restaurant du Rond-Point, à l'avenue des Bergières, à l'ouest de l'entrée sud du Comptoir.

Ordre du jour

1. Ouverture et contrôle des pouvoirs.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 18 mars 1989 (voir journal de mai 1989 pages 147 à 154).
4. Adoption des rapports parus dans le journal:
 - 4.1. Rapport du président.
 - 4.2. Rapport du contrôle du miel.
 - 4.3. Rapport de la vulgarisation et de l'élevage.
 - 4.5. Rapport de la bibliothèque.
5. Finances:
 - 5.1. Comptes 1989.
 - 5.2. Rapport de la commission de vérification.
 - 5.3. Budget 1990.
 - 5.4. Désignation des sections vérificatrices des comptes 1990 (Val-de-Travers, Abeille fribourgeoise et Ajoie).
 - 5.5. Fixation de la cotisation 1991.
6. Concours des ruchers 1989 (remise de la médaille vermeille).
Concours 1990: sections Menthue, Lucens, Moudon, Jorat et Haute-Broye.
7. Renouvellement des mandats de MM. Fernand Métrailler et Joseph Girard.
8. Election au comité central d'un nouveau membre en remplacement de M. Vital Casutt, démissionnaire (Genève).
9. Apimondia 1995.
10. Adoption des nouveaux statuts de la FFSA.
11. Propositions concernant un Règlement des fonds SAR.
12. Parole aux invités.
13. Honorariat.
14. Vœux des sections.
15. Propositions individuelles, du comité et divers.

1. Ouverture des pouvoirs

La 114^e assemblée des délégués est ouverte à 10 heures par le président Paul Girod. Les 7 fédérations sont représentées.

L'assemblée se compose de 127 participants, dont le président d'honneur, 3 membres d'honneur, 3 invités, 112 délégués et le comité central au complet.

Le président se plaît à relever la présence de notre président d'honneur, M. Robert Bovey, des 13 membres d'honneur, M. Karl Wyder, président de la FFSA, M. Marco Bosia, président de la Tessinoise, M. Hans Jutzi, représentant de la Division fédérale de l'agriculture, et les membres vétérans avec plus de 60 ans de sociétariat. Le président leur souhaite santé, plaisir et surtout longue vie.

Sont excusés :

- M. Marc Buscarlet, de Genève,
- M. Edmond Bassin,
- M. Antoine Rosselet,
- M. Victor Bonet,
- M. Paul Sergy, de l'UCAR,
- M. le Dr Charles Maquelin, collaborateur de la section apicole du Liebefeld,
- M. Spiess, de la VDRB, est représenté ici par M. Wyder,
- M. Fivel, Haute-Savoie,
- M. Otto Schmid, membre d'honneur,
- M. André Dessaules, de la Neuchâteloise,
- M. Georges Huguenin.

L'assemblée est priée de se lever et de respecter un instant de silence à la mémoire des disparus et, tout particulièrement, à la mémoire de M. Adrien Paroz, ancien président.

Il est rappelé que :

- a) ont le droit de vote les délégués, les membres d'honneur, les membres du comité central ; ces derniers n'ont pas le droit de vote en ce qui concerne la gestion de la société ;
- b) les droits de représentation des fédérations s'établissent comme suit pour cette assemblée :

Fédérations :

Vaudoise	39 délégués
Valaisanne	17 délégués
Fribourgeoise	15 délégués
Neuchâteloise	13 délégués
Jurassienne	8 délégués
Genevoise	5 délégués
Jura bernois	<u>5 délégués</u>
	102 délégués

2. Désignation des scrutateurs

Sont désignés : MM. Paratte, Vinger, Burnand et Rey.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 18 mars 1989

Ce document ayant paru dans le journal de mai 1989, pages 147 à 154, il est directement mis en discussion. La parole n'est pas demandée et il est accepté à main levée sans opposition.

4. Rapports parus dans le journal

Rapport du président page 70 du journal de mars 1990.

Rapport du contrôle du miel: M. Vital Casutt se fait le messager de M. Sergy qui annonce un stock de 40 tonnes dans le dépôt et un total de 200 tonnes pour la Suisse.

De même M. Casutt annonce un règlement unique pour toute la Suisse, étude en cours au niveau du Comité suisse.

Rapport de la vulgarisation et de l'élevage.

Rapport des assurances.

Rapport de la bibliothèque.

Tous ces rapports ont paru dans le journal. La discussion n'est pas demandée et ils sont acceptés avec une majorité évidente.

5. Finances

5.1. Comptes 1989

L'administrateur-caissier Joseph Girard nous commente les comptes 1989 qui sont bouclés par un excédent de recettes de 13066 fr. 75.

Il annonce une évolution fulgurante des comptes, soit 33 803 francs d'augmentation des charges et 45 575 francs d'augmentation des revenus.

D'autre part, le nombre des membres a passé de 4910 au début 1988 à 4613 à fin 1989.

M. Paréaz constate que le Fonds de propagande n'a pas évolué depuis trois ans et demande qu'il soit réactivé par les trois centimes versés lors du contrôle du miel.

M. Pidoux fait la même remarque en ce qui concerne les intérêts du Fonds assurance, qui doivent revenir à ce dernier compte.

Le président propose que ces questions soient revues lors du prochain comité, alors que M. Léchaire propose que l'assemblée prenne position afin que ces décisions soient effectives en 1990 déjà.

Pas d'autres questions sont posées.

5.2. Rapport de la commission de vérification

Le rapport de cette commission est publié dans le journal de mars 1990.

Proposition de réactiver le compte Bertrand par 5639 francs, ce qui le porterait à 15 000 francs comme avant le prélèvement du bouclier du 100^e anniversaire de la SAR, et le solde du bénéfice au capital.

En conclusion, dans son contenu, il est proposé d'accepter les comptes tels que présentés, de donner décharge au caissier pour sa gestion, de remercier l'administrateur-caissier pour la bonne tenue des comptes et pour son dévouement.

Lors de la votation à main levée, les comptes et le rapport de la commission sont acceptés avec les modifications demandées.

5.3. Budget

Il n'est pas fait de proposition de modification au budget présenté et il est accepté tel quel.

5.4. Désignation des sections vérificatrices des comptes 1990

Sont nommées : Val-de-Travers, L'Abeille fribourgeoise, Ajoie et Clos-du-Doubs.

5.5. Cotisation 1991

Pas de nouvelle proposition et elle reste inchangée (25 francs).

6. Concours des ruchers

En 1989, le concours a eu lieu dans la première circonscription, formée par les sections de La Côte vaudoise, Bière, Nyon et Genève.

Seules Nyon et Genève ont présenté des candidats.

Une grande première à ce concours : l'arrivée en grand nombre des varroas.

Le jury a remis 5 médailles d'or et 3 médailles d'argent.

M. Fernand Bovy se voit récompensé par l'attribution de la médaille vermeille offerte par la Fédération des sociétés d'agriculture de la Suisse romande.

M. Bovy adresse tous ses remerciements aux responsables et reporte cet honneur sur son épouse qui le seconde dans son exploitation.

En 1990, le concours se déroulera dans la quatrième circonscription, formée par les sections de La Menthue, Lucens, Moudon, Jorat et Haute-Broye.

En 1991 le concours se déroulera dans la onzième circonscription, formée par les sections d'Entremont, Martigny, Saint-Maurice et Monthey.

7. Renouvellement des mandats de MM. Fernand Métrailler et Joseph Girard

Ces deux membres acceptent un nouveau mandat et sont confirmés par des applaudissements.

8. Election au comité central d'un nouveau membre en remplacement de M. Vital Casutt, démissionnaire

M. Philippe Lapérousaz nous fait part du désistement de dernière minute du candidat pressenti. Il nous propose de présenter un candidat lors du prochain comité central qui sera confirmé lors de la prochaine assemblée des délégués. Cependant cette année sera comptabilisée dans ses mandats.

Cette façon de faire est admise par l'assemblée et M. Lapérousaz adresse ses remerciements.

9. Apimondia 1995

M. Jean-Paul Cochard rapporte sur cet objet. Nos associations sœurs nous appuient et soutiennent la candidature suisse pour l'organisation du congrès qui se tiendra vraisemblablement à Lausanne, en cas d'acceptation de la candidature au congrès 1991.

M. Puidoux demande des renseignements en cas de déficit. M. Cochard donne connaissance d'une lettre de l'Office du tourisme de Lausanne mentionnant un fonds de péréquation pour ce genre de manifestation.

Au vote de principe la candidature est acceptée sans opposition, mais avec quelques abstentions.

10. Adoption des nouveaux statuts de la FFSA

M. Vital Casutt présente les nouveaux statuts parus dans le journal, pages 80 à 83. Ces statuts ne sont pas discutés et de ce fait acceptés à une large majorité.

11. Propositions concernant un Règlement des fonds SAR

Présenté dans le journal de mars, page 78, le comité propose entre autres d'arrêter le Fonds Bertrand à 10 000 francs, alors que la commission de gestion a proposé 15 000 francs, ce que le comité peut accepter, et de réunir le Fonds dommages avec vol et dépréciations.

Proposition de M. Fournier de demander un avis de droit, ce qui peut être envisagé.

Au vote, 7 personnes appuient l'idée de porter le Fonds Bertrand à 15 000 francs. Une nette majorité est en faveur de continuer l'étude d'une réglementation concernant les fonds SAR.

12. La parole aux invités

M. Karl Wyder apporte les salutations de la VDRB (anciennement VDSB) ; il profite de nous féliciter pour la décision que nous venons de prendre au sujet d'Apimondia.

Prennent la parole tour à tour M. Jutzi, qui apporte les salutations du Liebefeld, M. Bozia et M. Bovey, président d'honneur.

13. Honorariat

Néant.

14. Vœux des sections

Ces vœux peuvent se résumer en 5 points :

1. Faire connaître davantage l'abeille au grand public, ses fonctions et son produit.
2. Revoir la politique apicole, afin d'encourager l'apiculture.
3. Aide fédérale à l'apiculture.
4. Directives simples et efficaces pour lutter contre la varroase.
5. Plaquette des 40 ans, avec mention SAR.

15. Propositions individuelles, du comité et divers

L'information que M. Karl Wyder a été nommé membre gestionnaire au comité d'Apimondia nous est communiquée et des félicitations lui sont adressées.

M. Favre de la Société genevoise présente une motion avec la teneur suivante : « Adjurer le Service vétérinaire fédéral de libéraliser d'urgence l'emploi de l'APISTAN, afin d'éviter l'usage abusif d'autres produits sans aucun contrôle de dosage possible.

Au vote, cette motion est acceptée avec 4 avis contraires.

M. Jean-Paul Cochard adresse des remerciements hautement mérités à M. Vital Casutt, qui nous quitte après avoir fourni un grand travail unanimement reconnu par ceux qui l'ont côtoyé.

L'assemblée est levée et chacun passe à table.

Union romande des inspecteurs de ruchers

Les inspecteurs de ruchers de la Suisse romande se sont réunis pour leur rencontre annuelle à l'Ecole cantonale d'agriculture de Cernier (Neuchâtel) le samedi 4 novembre 1989. Environ 110 personnes sont présentes.

A 10 heures, M. P. Paratte, président et inspecteur cantonal neuchâtelois, ouvre la séance en nous souhaitant une cordiale bienvenue. Il souhaite la bienvenue à M. Dupasquier, vétérinaire cantonal ; M. Dessaules, président de la Fédération neuchâteloise d'apiculture ; M. Bühlmann, représentant des Stations fédérales apicoles du Liebefeld ; M. Matthey, directeur de l'école, va nous rejoindre pendant la matinée.

M. le conseiller d'Etat Jaggi, chef du Département de l'agriculture, se fait excuser. La parole est donnée à M. le vétérinaire cantonal, qui nous remercie de l'avoir invité à cette réunion. M. le Dr Dupasquier trouve que l'apiculture est un travail très intéressant qui apporte beaucoup de science et de détente pendant les heures de loisirs. Il regrette la diminution du nombre d'apiculteurs et des ruches durant ces vingt dernières années. Le canton de Neuchâtel compte 470 apiculteurs et 5800 colonies.

Vingt ans auparavant, il y avait 7200 colonies et 605 apiculteurs. Pourquoi ce fléchissement. Y a-t-il désintérêt de nos jeunes, ou l'apparition de la varroase est-elle en cause ? Il espère que ce fléchissement cesse. M. le vétérinaire rend hommage à tous les inspecteurs qu'il remercie pour la tâche importante qu'exige cette fonction. M. Bühlmann apporte les salutations du Liebefeld et nous présente quelques diapositives sur les différentes maladies des abeilles : d'abord la loque américaine, qui reste depuis dix ans au même stade assez restreint, puis la loque européenne, qui est aussi à un niveau relativement bas. L'acariose a un peu perdu de son importance, ce qui est dû à la lutte contre la varroase. La varroase s'est manifestée en Suisse en 1984, pour envahir de plus en plus tout le pays.

Le traitement contre le varroa en Suisse

La lutte est à faire par les services vétérinaires cantonaux. Comme l'année passée, les mêmes produits sont à disposition et il faut une bonne entente entre l'apiculteur et les organisations apicoles, inspecteur et conseiller apicole.

Comment combattre la varroase ? Par la lutte intégrée : interventions biochimiques, emploi restreint de la chimie. Diagnostic : contrôle au début de l'infestation par la chute naturelle en juillet (plus de 5 varroas par jour = traitement à l'acide formique, sitôt après la miellée).

Essais de traitements à l'acide formique en Allemagne (moyenne sur 40 colonies)

	Varroas morts		Varroas morts
1983	24	1986	815
1984	364	1987	850
1985	1028	1988	275

Lutte contre les varroas hivernants

Destruction du couvain mâle au printemps-été, formation de nuclé, traitement des essaims naturels et artificiels, donc sans cadres, avec du Folbex VA. Le traitement avec des pesticides ou autres produits est interdit. M. Bühlmann nous dit que c'est peut-être une récapitulation, mais il est nécessaire que nous limitions les produits chimiques laissant trop de résidus dans la cire; c'est pour cela que l'Apistan ne peut être autorisé pour le moment. Différentes questions sont posées à M. le Dr Bühlmann concernant l'emploi de l'Apistan. Pour le moment de nombreuses recherches sont en cours au sujet de l'Apistan.

M. Steiger, inspecteur cantonal vaudois, nous dit ne pas comprendre pourquoi des apiculteurs vont chercher des produits français non homologués en Suisse, au lieu de faire les essais avec nos produits autorisés. M. Dessaules nous salue au nom de la Fédération neuchâteloise et nous informe sur le rucher-école. La parole est donnée à M. Matthey, directeur de l'école, qui nous salue et nous dit le plaisir qu'il a de nous recevoir dans son école. M. Matthey nous invite à nous scinder en trois groupes pour la visite de l'école: 1^{er} groupe, visite du rucher; 2^e groupe, le bétail bovin; 3^e groupe, les chevaux, puis les groupes ont été inversés.

Le repas de midi nous est servi par l'école.

L'après-midi, un conférencier de Neuchâtel nous parle des plantes et arbres mellifères.

Cette conférence fut intéressante, car elle permit de faire une revue de ces différentes fleurs et aussi fleurs à pollen. Il est 16 heures lorsque M. Paratte, président, remercie l'orateur et lève l'assemblée.

L'assemblée de cette année aura lieu dans le canton de Fribourg. Merci à M. Paratte pour la bonne organisation de cette assemblée et à vous, chers apicultrices, apiculteurs et collègues inspectrices et inspecteurs, je souhaite un bel été, une bonne miellée et une bonne santé dans vos ruchers et vos familles.

Le secrétaire: U. Zaugg

GRILLE VARROA

avec couvre-fond plastique mobile

Se pose **sans aucune transformation à la ruche**, au moyen de cales spéciales à deux battues:

1. Soulever la ruche sur la battue supérieure.
2. Le plateau glisse sur la battue inférieure; le retirer, le raceler soigneusement, placer la grille.
3. Retirer les cales, dont un jeu suffit pour le rucher.
4. Après traitement, soulever la ruche et retirer la grille. Travail soigné. **Prix: Fr. 23.—.**

Cadres non montés 1^{er} choix à **Fr. 200.— le cent**. Ruches complètes 1^{er} choix **Fr. 300.—**.

Ed. Bassin, 1261 Marchissy, tél. (022) 68 11 67.